28

## ) Demande d'autorisation de construire un kiceque pour la vente de tabac, journaux et limbres sur la Flace Sarda Garriga, présentée par line MOF de LACROIX.

Le Maire denne lecture du rapport :

## " Messiours.

Lors d'une visite des chantiers de la Place Sarda Garriga que j'ai effectuée récemment en compagnie de M.LANDRY, Directeur de la SITO, de passage à la Réunion, et M. DESSARY, Directeur de la Caisse Contrale de Coopération Recmenique, nous evious convenu qu'il serait intéressant d'inclure dans le programme des travaux d'aménagement de cette place, la construction d'un kiesque pour la vente de tabac, journaux et timbres poste.

L'emplesement choisi a été une portion de la place située à proximité de l'ancien pont du Barachois.

Par sa lettre en date du 10 Mars dernier, Mus R. MOT de LACROIX, Gérante des Compteirs Diversà Saint-Denis, sellicite l'autorisation de construire le Riongne en question à ses frais.

Il va same dire que se petit édiquie sera construit suivant un plan qui sera fourni par la SITO et sous sa surveillance.

La Place Sarda Carriga no fait pas encore partie du domaine public communal mais la procédure de rétrocession de ce terrain à la Commune par l'Etat est en cours. Dès que cette fermalité sora remplie, la Commune pourre alors envianger de passer un contrat avec line MOT de LACROIX pour l'excupation des lieux.

Pour l'instant, il me peut s'agir que d'une autorisation qui sera accordée à titre préssire et révocable.

Messieurs, je vous demende de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je meta la question aux voix ./. "

La demando do Mae MOY de LACROIX est acceptée à l'unenimité meis à titre présaire et révocable. Le biseque sera construit à ses frais, d'après un plu qui sera étudié par la SITO et seumis au Conseil en temps voulu.